

ORDRE DU JOUR

1. Point sur l'actualité
2. Point financier
3. Point Exploitation
4. Propositions et projets issus des commissions nationales
5. Patrimoine et dossiers immobiliers

Point sur l'actualité

Dans le contexte de la construction budgétaire 2025, une note de présentation sur la trajectoire des effectifs, pour apporter une visibilité collective après le PSE, puisqu'il est demandé par la CCAS d'identifier les postes à geler afin de limiter l'impact des postes vacants dans le budget de la CCAS. Tout en prenant en compte le changement d'organisation de demain, notamment en termes de délégations d'exploitation, et en lien avec l'évolution des activités sociales.

Point financier**Subvention d'investissement Le Herbau :**

Le Comité des Engagements a examiné et arrêté le principe du versement d'une subvention d'investissement de 599,72 € HT liés au chantier de captage des eaux correspondant au contournement du réseau d'alimentation en eau du village.

Cette somme constitue un complément à la demande de subvention validée lors du Conseil d'Administration de la CCAS de juin 2023 de 4119,34 € HT et à celle de septembre 2023 de 1859,72 € HT. Le montant global de ce chantier s'élève à 6678,78 € HT.

La proposition est faite d'une subvention d'investissement d'un montant de 599,72 € à verser sur présentation de facture.

FO Énergie vote POUR**Suivi avances en compte courant (ACC) :**

En 2024, le total des avances prévues atteignait 1361341 €, tandis que les versements réalisés, légèrement inférieurs à 1330300 €, ont généré un écart de 31041 €. Les subventions d'investissement, avec un montant prévisionnel de 1330300 €, illustrent l'ampleur des projets structurants en cours. Et cette allocation budgétaire significative doit être surveillée attentivement pour garantir la viabilité financière à long terme.

Pour FO Énergie, l'exercice présenté souligne la nécessité d'une analyse continue des investissements et des ACC. Maintenir un contrôle strict de la trésorerie et ajuster les prévisions budgétaires sont des priorités pour préserver la stabilité financière et favoriser une répartition optimale des ressources.

Pour ces deux points, FO Énergie fidèle à ses engagements, continue de promouvoir une gestion financière rigoureuse et transparente, mettant l'accent sur une anticipation des écarts et l'adaptation budgétaire.

Point Exploitation

Bien que le CCAS montre des signes positifs avec un excédent brut d'exploitation en hausse et une meilleure gestion des achats, la baisse des charges de personnel et la stabilité des recettes ne compensent pas le déficit net qui se creuse. Les efforts pour réduire les dépenses doivent être examinés en lien avec l'impact potentiel sur la qualité des services offerts. Une attention particulière à la chute de la participation des employeurs à la restauration est également recommandée, car elle pourrait indiquer des enjeux sous-jacents de fréquentation ou de soutien.

Dans la projection du bilan 2025, on note que les éléments sur le résultat d'exploitation et le résultat financier sont vierges de projection. Or à notre lecture, si les chiffres (résultat d'exploitation et financier) étaient alignés sur 2023, le résultat net de 2025 risquerait de montrer une détérioration par rapport aux prévisions de 2025. À savoir un résultat net dans le rouge avec **un déficit de 35 Millions d'euros, en lieu et place des 20 Millions d'euros annoncés**. Il s'avèrerait alors de repenser la gestion des charges et des dépenses pour éviter des impacts négatifs.

En outre, on constate l'absence de cessions pour 2025, malgré des délibérations votées pour la vente de certains centres. À notre lecture, cela aurait deux impacts, le premier en termes de vente, la CCAS prend conscience des difficultés du marché immobilier et aurait décidé de ne plus brader son patrimoine. Le second en termes de baisse des liquidités disponibles, ce qui nécessiterait de la part de la CCAS une gestion optimisée des ressources et des revenus pour maintenir une vision optimale.

Propositions et projets issus des commissions nationales

Commission Assurances

La dérive des dépenses 2024 est de l'ordre de +5 % dû au contexte des hausses des frais de santé. Il faut rappeler que l'équilibre financier 2024 est dû à l'augmentation des recettes CSM R avec la hausse des cotisations au 1/1/2024 de 16%.

Les perspectives de l'année 2025 prévoient une dérive des dépenses de 6,5 % avec un désengagement important de l'État via les remboursements des soins ainsi qu'une augmentation des coûts sur la santé. En commission, l'assureur SOLIMUT a proposé 4 propositions :

- N° 1 : Pas de hausse tarifaire au 1^{er} janvier 2025, imputé au fond de stabilité (qui sera de 5 millions d'euros au 31/12/2024)
- N° 2 : Hausse tarifaire de 3 % au 1^{er} janvier 2025 (Augmentation de 1,63 €/mois isolés et 3,03 €/mois familles)
- N° 3 : Hausse tarifaire de 5 % au 1^{er} janvier 2025 (Augmentation de 2,72 €/mois isolés et 5,05 €/Mois familles)
- N° 4 : Réflexions sur d'éventuelles revues de garanties à la baisse de la grille de prestations

FO Énergie a proposé, en commission Assurance Prévoyance, que le 1^{er} semestre 2025 serve d'indicateur sur les véritables dépenses de santé de l'année. Puisqu'avec un fonds de stabilité actuel de l'ordre de 5 millions d'euros, on ne mettra pas en péril la gestion de la surcomplémentaire, ce que met d'ailleurs en en avant Solimut dans sa première proposition.

Rappelons aussi, lors du dernier Conseil d'Administration qu'avec les seules voix des administrateurs CGT, il y a eu la mise en place de la **suppression de la ristourne IDCP sur les cotisations pour 40 % des cotisants CSM R et la baisse de la distribution de l'abondement** (27 millions d'euros votés chaque année pour l'aide à la cotisation).

Pour rappel à la suite de notre proposition, FO Énergie s'est vu taxer par le majoritaire d'organisation ne proposant aucune réponse à l'augmentation des cotisations actuelles. Nous rappelons que les 27 millions d'euros ne sont jamais utilisés en totalité et donc auraient permis de limiter la casse. En parallèle, aucune action n'a été mise en place par SOLIMUT pour développer son portefeuille d'assurés. Les faits sont là : **Perte de plus de 2000 personnes protégées entre juin 2023 et juin 2024, soit une nouvelle baisse de 1,4 %.**

FO Énergie vote CONTRE cette nouvelle augmentation au regard des éléments mentionnés ci-dessus.

Commission Culture

- La Commission Activités Culturelles propose le renouvellement de la convention de partenariat entre Festival du livre de Mouans Sartoux, la CCAS et la CMCAS de Nice pour un budget de :

- Participation CCAS : 1000,00 €
- Participation CMCAS : 300,00 €

Pour FO Énergie, le Festival du Livre de Mouans-Sartoux est un événement incontournable pour tous les passionnés de littérature et il s'engage également sur des questions sociales et sociétales.

FO Énergie vote CONTRE

Pour FO Énergie, le Conseil d'administration nous propose de participer à une délibération qui ne s'ouvre pas à l'ensemble des bénéficiaires. **De plus, on nous demande de voter sur une délibération relative à un festival qui s'est déjà tenu en octobre 2024, avec un mois de retard.**

- La Commission Activités Culturelles propose, à destination des élus des Activités Sociales, des rencontres autour de la politique culturelle de l'organisme. Ces temps d'échanges doivent permettre de construire la politique culturelle des AS de demain, mener des initiatives pluralistes en local, créer du sens commun à partir d'échanges et dialogues avec des acteurs légitimes et reconnus de l'éducation populaire. Budget total à la charge de la CCAS : 16250 €

FO Énergie s'abstient.

Pour FO Énergie, si cette proposition paraît pertinente rien ne nous garantit la représentativité de toutes les organisations syndicales et encore moins la présence de premiers concernés, à savoir les bénéficiaires. La voix de ces derniers est incontournable dans la création d'une politique culturelle de proximité.

Commission Santé ASS

La Commission ASS propose de renouveler sa convention avec la Cohorte GAZEL 2025/20266 visant à offrir un outil épidémiologique accessible à l'ensemble de la communauté scientifique. Les éléments suivants sont pris en compte concernant la contribution financière et les modalités de paiement :

- CCAS : 75000 € sur 3 ans
- Comité de coordination des CMCAS : 75000 € aussi sur 3 ans.

FO Énergie vote CONTRE

FO Énergie a voté contre cette délibération, soulignant l'absence de tout retour ou rapport présenté et exploité au sein de la CCAS. Il est important de rappeler que la CAMIEG est également impliquée dans cette étude.

Agir, ne pas subir!

Commission Vacances jeunes

La commission Vacances jeunes propose la prise en charge des formations diplômantes surveillant de baignade dans la limite de 120 formations pour 2025 pour nos bénéficiaires.

FO Énergie vote POUR

Pour FO Énergie, il est prioritaire que l'ensemble des bénéficiaires puissent être en sécurité durant leurs congés. La sécurité est un incontournable. Mais nous attendons un retour détaillé de la note d'application, ainsi qu'un retour d'expérience.

Patrimoine et dossiers immobiliers

Plobannalec-Lesconil : Convention de servitude de passage d'une ligne électrique aérienne et souterraine.

FO Énergie vote POUR

ACM Ramondens : Travaux de pose d'un parafoudre. Ces travaux sont d'un montant de 7309,20 €

ACM Saint-Hilaire de Riez : Travaux de toiture. Ces travaux sont d'un montant de 15700 €

Megève Le Hameau : Travaux de plomberie. Ces travaux sont d'un montant de 13834,70 €

Megève Le Savoy : Travaux de plomberie. Ces travaux sont d'un montant de 8517,54 €

Le Brusuc : Travaux de mise en conformité de l'alimentation électrique. Ces travaux sont d'un montant de 32500 €

Anglet : Travaux de remplacement de détecteurs SSI. Ces travaux sont d'un montant de 15313,10 €

Marinca : Travaux de remplacement de câble haute tension enterré. Ces travaux sont d'un montant de 33359,92 €
Matemale : Travaux d'assainissement de vide sanitaire et remplacement de canalisations. Ces travaux sont d'un montant de : 29153,33 €

Morillon : Travaux de plomberie. Ces travaux sont d'un montant de : 33715,55 €

Pour l'ensemble de ces délibérations, FO Énergie a voté POUR, sachant qu'elles ont déjà fait l'objet d'une étude préalablement lors du Comité des Engagements, ce qui nous permet d'émettre cet avis favorable. Notre position repose sur le fait qu'il est impossible de reculer sur les investissements liés à la sécurité des bâtiments, puisque cela pourrait mettre en péril le patrimoine de la CCAS. Nous rappelons qu'un schéma patrimonial permettrait d'anticiper les travaux et leurs coûts, sans attendre les injonctions des organismes de prévention et de sécurité.

Prochain conseil d'administration le 5 décembre 2024

L'équipe du secteur activités sociales se tient à votre disposition :

secteur.activitessociales@fnem-fo.org